



LIBRE PENSÉE

Indre-et-Loire

<https://lp37.over-blog.com/>

02 septembre 2026

LA LIBRE PENSÉE NE RENONCE PAS ET N'ABANDONNE PAS

Subvention municipale indirecte de la ville de Joué-lès-Tours à l'Evêché d'Indre-et-Loire, par l'achat de l'ancienne église Notre-Dame de la Paix pour 725 000 euros. Somme au bénéfice de l'Evêché qui a permis de financer l'ensemble immobilier de la paroisse, notamment la reconstruction d'un presbytère.

La Libre Pensée est fidèle aux principes laïques exprimés dans la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 en particulier son article II qui interdit le financement public des cultes.

- Elle considère que cet achat (725 000 €) par la municipalité de Joué-lès-Tours est une subvention indirecte au culte catholique.
- Elle estime que la municipalité a violé le principe de neutralité qui doit être respecté.

RAPPELS

- 1) La Libre Pensée s'est adressée publiquement au Maire qui n'a pas daigné répondre
- 2) Lors de la séance du 7 juillet 2025 du conseil municipal : 3 voix contre (Gérard, Javet, Moroy), 2 voix en abstention (Raguin, Villette).
- 3) La Libre Pensée 37 a demandé (octobre 2025) aux services des Domaines (pôle d'évaluation) le montant de son évaluation.

Ce service nous a répondu qu'il fallait attendre que l'acte de vente soit signé. Ce qui était prévu en 2026. Qu'en est-il aujourd'hui en septembre 2026 ?

La Libre Pensée 37 s'adresse à nouveau aux membre de l'opposition qui sont en droit d'exiger, comme élus, que le maire leur communique le montant de l'évaluation faite par les Domaines (service public de l'Etat). Elle demande à nouveau aux services des Domaines que le montant de l'évaluation nous soit communiqué pour toute suite éventuelle.

Pour information : le texte de la lettre de la Libre Pensée 37 aux membre de l'opposition du conseil municipal de Joué-lès-Tours est en pièce jointe.